PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration de DE TAPIA Karine à HOYER Paul.

Absents excusés: CABALLERO Alain, DE TAPIA Karine.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 30 septembre 2022.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 septembre 2022 :

Vote: Pour: 13 (unanimité) Contre: 0 Abstention: 0

2) <u>Démission de Madame Marie-José GRAZILLIER du Conseil municipal</u>:

Lecture du courrier de démission de Madame GRAZILLIER, qui sera transmis à la Préfecture. La démission est effective dès réception.

<u>3)</u> <u>Dissolution du SIVE Ferrières-Prayols :</u>

- Une rencontre est prévue avec le personnel.
- Problème des restes des repas : pourquoi les enfants ne mangent pas ce qui est servi ?
- Voir si la commune ne peut pas proposer les goûters car à l'heure actuelle, ils sont fournis par les parents, à tour de rôle pour l'ensemble de classe et cela est contraire aux règles sanitaires en vigueur.
- Le LEC doit fournir un bilan de son activité tous les ans. En raison de la dissolution du SIVE, un nouvel appel d'offre devra être lancé en 2023.
- Il manque 10 000 € au SIVE pour clôturer son budget, les communes devront participer au renflouement.

4) Travaux de rénovation énergétique et accessibilité de l'école Simone Veil :

Plusieurs choix à faire pour les économies d'énergie. Total maximum : 540 000 €. Travaux à envisager sur 4 à 5 ans avec une priorité sur le chauffage. Les travaux ne peuvent se réaliser que pendant les vacances scolaires. Subventions à demander avant le 31 décembre 2022.

5) Nomination d'un correspondant incendie et secours :

Missions : information, sensibilisation du Conseil municipal et du public, mise en place des moyens nécessaires.

Est désigné : Jean CASSAN.

6) Avenant n°1 du service de santé et de sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Ariège :

Vote: Pour: 13 (unanimité) Contre: 0 Abstention: 0

7) Possibilité d'extinction de l'éclairage public la nuit.

Lecture du mail de Monsieur Gilles PETIT, un administré, qui souhaite qu'il y ait moins de lumières sur la commune.

Monsieur le Maire propose une coupure totale de l'éclairage public de 0h à 6h.

Le montant de l'opération s'élève à 4 150 €. Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par le SDE 09, soit 2 075 et de 50% par la commune, soit 2 075 €, dont le règlement interviendra sur le budget 2023.

Vote: Pour: 13 (unanimité) Contre: 0 Abstention: 0

8) Emplacements des taxis.

La commune dispose de deux emplacements de taxis : au niveau du LP Jean Durroux et au cœur de village. Ferrières est la seule commune à faire payer les emplacements. Proposition de Monsieur le Maire d'instaurer une gratuité.

Vote: Pour: 12 (majorité) Contre: 0 Abstention: 1

9) Questions diverses:

- Problèmes de voisinage : Famille Reynaud. Un constat d'absence de débroussaillage par huissier a été dressé. Arrêté de mise en demeure de débroussailler sa parcelle transmis à l'intéressé.
- Agression multiple par une administrée notamment à l'encontre de la Directrice de l'école qui a déposé plainte. L'administrée est actuellement en détention.
- Quelques jeunes troublent la tranquillité du village. La police est informée.
- La parole est donnée à Jean-François RODRIGO pour la pose de miroirs Résidence Rives-Faites

Vote: Pour: 13 (unanimité) Contre: 0 Abstention: 0

- Un administré demande comment sont gérées les coupes de bois ? Le bois communal est géré par l'ONF.

Signatures:

Paul HOYER,
Maire

Gilles CASTROVIEJO, Secrétaire de séance